

## BOURSES IRSC DOCTORAT 2019-2020

### *Document à l'intention des unités*

---

#### **Introduction**

Les bourses de doctorat du programme de bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best (BESC D) visent à développer les compétences en recherche et à contribuer à la formation d'un personnel hautement qualifié en appuyant les étudiants qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études en santé.

Des mesures favorisant l'épanouissement du talent autochtone mises de l'avant par les IRSC s'adressent aux étudiants des cycles supérieurs. Ainsi, les candidatures de ceux qui se sont identifiés comme étant autochtones pourraient être prises en considération en sus du quota de leur établissement.

#### **Description, conditions d'admissibilité et règlements**

La description complète des bourses précitées, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur le [site web des trois organismes \(CRSH, CRSNG, IRSC\)](#).

#### **Sélection par l'unité académique (département, école, faculté)**

1. **Fixer une date limite interne** pour la transmission des dossiers de candidature à la personne responsable de la réception dans l'unité.
2. **Identifier une personne-ressource** responsable de la réception des dossiers de candidature dans l'unité et communiquer ses coordonnées aux étudiants.
3. **Recevoir et évaluer les candidatures**
  - 3.1. L'unité reçoit du candidat son dossier de demande de bourse sous la forme d'un (1) seul fichier PDF pour l'ensemble de la demande (incluant les pièces justificatives).
  - 3.2. L'unité reçoit les deux « Rapports de répondant » via courriel, directement des répondants. **À aucun moment, le candidat ne devrait avoir, en sa possession, le rapport des répondants.**
  - 3.3. L'unité s'assure que les candidats ont fait le choix du bon organisme subventionnaire et qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité. En cas de doute sur l'admissibilité d'un projet ou d'un domaine d'études d'un étudiant, consultez le [site suivant](#).
  - 3.4. L'unité s'assure que le dossier est conforme et complet (incluant les pièces justificatives, les relevés de notes et les deux « Rapports de répondant »).
  - 3.5. L'unité forme un comité interne pour procéder à une évaluation des demandes reçues. Consultez à cet effet les [Critères de sélection](#) et communiquez-les aux membres de votre comité de sélection.

#### 4. Transmettre les dossiers recommandés aux ESP

4.1. L'unité transmet au bureau des bourses des ESP, à l'attention de monsieur Régis Harvey ([regis.harvey@umontreal.ca](mailto:regis.harvey@umontreal.ca)), au plus tard le **vendredi 20 septembre 2019** :

- ◆ Les feuillets de classement départemental/facultaire complétés (pages 3 et 4). Si un candidat est autochtone, indiquer « Oui » dans la colonne « Autochtone oui/non » et indiquer « Hors quota » dans la colonne « Rang ».
- ◆ Le dossier de chaque candidat recommandé sous la forme d'un (1) seul fichier PDF. Un dossier complet comprend :
  - Le formulaire de demande (incluant les pièces justificatives dont les relevés de notes en ordre du moins récent au plus récent et le formulaire « Calendrier des études doctorales »);
  - Les deux rapports de répondants.

5. **Aviser tous vos candidats de la décision de votre comité interne de sélection, que la demande soit recommandée ou non aux ESP.**

#### **Très important :**

- ◆ Aucune candidature ni aucun élément manquant au dossier ne sera accepté après le 20 septembre.
- ◆ Aucune relance ne sera faite par les ESP s'il manque un élément ou si un élément est incomplet ou erroné. Le cas échéant, le dossier pourrait être considéré comme inadmissible par l'organisme subventionnaire. Les unités/facultés doivent faire preuve de rigueur dans la vérification des dossiers et s'assurer que les dossiers soient complets et conformes.
- ◆ Aucune demande ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne des ESP rejette une demande incomplète ou inadmissible.

#### **Sélection par les Études supérieures et postdoctorales (ESP)**

- ◆ Un comité interne des ESP évalue\* les candidatures recommandées par les unités académiques et transmet à l'organisme les dossiers retenus par l'Université de Montréal.
- ◆ En janvier, les ESP avisent, par courriel, les candidats du résultat de la sélection faite aux ESP, que leur demande soit recommandée ou non à l'organisme.

#### **Annonce du résultat final**

L'organisme subventionnaire annoncera les résultats aux étudiants recommandés par les ESP en avril 2020.

#### **Information**

Pour toute information supplémentaire sur la marche à suivre, n'hésitez pas à communiquer avec :

Monsieur Régis Harvey  
Bureau des bourses  
Études supérieures et postdoctorales (ESP)  
2910, Édouard-Montpetit, app.7, bureau 230  
(514) 343-6111, poste 37363  
[regis.harvey@umontreal.ca](mailto:regis.harvey@umontreal.ca)



